

## Question orale

### **Y a-t-il un pilote dans l'avion pour la mise en œuvre de la taxe au sac ?**

Après la décision du TF de juillet 2011 et la modification de la LGD de 2012, la taxe au sac est entrée en vigueur dans un bon nombre de communes le 1er janvier 2013. Si la population semble avoir répondu aux attentes en prenant d'assaut les déchetteries, les communes semblent avoir, parfois, très mal anticipé ces changements. Suppression du recyclage des plastiques, déchetteries trop peu ouvertes ou trop petites, information défailante, etc.

**Quels moyens le Conseil d'Etat utilisera, à très court terme, pour soutenir fortement les communes qui peinent à mettre à disposition des habitants souhaitant diminuer leur quantité de déchets ménagers, toutes les installations nécessaires permettant un tri complet ?**

Lausanne, le 8 janvier 2013

Yves Ferrari